

44 DANSE STUDIO
SARL au capital de 1 500 €
Siège social : 6 rue Gabriel
44200 NANTES

RCS NANTES B 507 846 160

Dépose au Greffe
le 15 JUL 2010
sous le N° 3006907
RCS N° 812205

==:==:==:==:==:==:==

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2010

L'an deux mille dix
Le trente juin
A dix-huit heures

L'associée unique de la société 44 DANSE STUDIO, SARL au capital de 1 500 €, divisée en cent cinquante (150) parts sociales, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES, s'est réunie au siège social en assemblée générale extraordinaire.

Est présent :

- Monsieur HOUHOU Brahim, associée unique, gérante, propriétaire de 150 parts.

Monsieur HOUHOU Brahim préside la séance en qualité de gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223.42 alinéa 1 du Code de Commerce,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport du gérant.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale, statuant dans le cadre de l'article L.223.42 alinéa 1 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur HOUHOU Brahim,
Associé unique, Gérant,

